

Compte rendu de la commission recherche du 14 octobre 2014

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10 et commence par saluer Karim Noui, nouveau membre de la commission recherche, qui remplace Stéphane Servais promu professeur.

Il présente ensuite Florent Giordano, suppléant de Benoît Haug, doctorant élu à la commission recherche.

Ordre du jour de la séance :

1. Point d'étape sur le projet ISITE
2. Projet de fédération LIFO/LI – annexe 1
3. Informations générales
4. Doctorat Honoris Causa – *annexe 2*
5. Précisions sur les conditions d'attribution de l'Eméritat – annexe 3
6. Indemnisation des stages M2 R – année universitaire 2013-2014 – annexe 4
7. Examen des réponses à l'appel à projets « colloques 2015 » de la commission recherche – annexe 5
8. Adoption du budget recherche 2015 – annexe 6 et 7
9. Thèses de doctorat sur travaux : procédure
10. La mention « Félicitations du jury » dans la délivrance du doctorat
11. Utilisation du préciput ANR – annexe 8
12. Convention Cethis/Ecole Française d'Athènes – annexe 9
13. Renouvellement de la convention PAV / Université Mouloud Mammeri – Tizi Ouzou (Algérie) – annexe 10

1. Point d'étape sur le projet ISITE – J. Casas et E. Lesigne

Jérôme Casas est invité à faire un point d'étape sur l'appel à projet ISITE auquel les universités, écoles et organismes de recherche rassemblés dans le projet de ComUE ont décidé de répondre.

Le cahier des charges de l'appel d'offre a été publié, un pré-projet doit être remis au ministère début 2015. D'ici là, les groupes de travail d'experts continuent de travailler sur la définition des axes retenus :

- Axe 1 : Transition énergétique et écologique
- Axe 2 : Innovations thérapeutiques
- Axe 3 : Patrimoine numérique : éducation, culture et société
- Axe 4 : Technologies additives pour objets communicants autonomes

A l'intérieur de chaque axe, un travail de synthèse doit se poursuivre et démontrer l'attractivité du projet. Il est rappelé la nécessité de faire ressortir une vision à 4 ans.

Le cahier des charges souligne clairement que le dossier d'ISITE déposé sera évalué sur les trois volets : Recherche - Formation – Innovation. Les vice-présidents innovation et formation vont prochainement être associés à la réflexion.

Le Comité de Pilotage du projet ComUE, constitué des présidents des 5 universités, des directeurs des deux écoles d'ingénieur et de représentants des organismes de recherche, vient de rencontrer le CGI (Commissariat Général à l'Investissement) qui est chargé de la mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir. Des précisions sur les attentes ministérielles devraient être apportées.

D'ores et déjà, le cahier des charges prévoit que le projet d'ISITE devra réunir des équipes de recherche en lien avec les thématiques resserrées. Le dossier sera présenté en quatre grands chapitres :

- Récapituler les forces scientifiques sur le territoire de la ComUE (forces d'excellence mais aussi faiblesses)
- Présenter les thématiques retenues dans un périmètre resserré
- Préciser les outils et les instruments qui seront mis en place
- Définir la gouvernance et le pilotage du projet qui doivent s'appuyer sur une structure intégrée forte

On attend au niveau national un investissement de l'ordre du milliard d'euros pour l'ensemble des ISITE. Les intérêts associés à ce capital serviraient à soutenir les actions du programme ISITE.

La présentation est suivie par un échange où les membres de la commission recherche s'interrogent sur les informations disponibles sur les projets des autres candidats, et notamment si des similitudes avec les thématiques retenues par notre projet peuvent être observées.

Il n'y a pas d'information officielle sur les autres projets, même si on sait que l'université de Lorraine ou la future ComUE Bretagne-Pays de la Loire vont déposer un projet d>IDEX et que Grenoble et la Bourgogne-Franche Comté candidatent sur un projet d'ISITE. Pour ce qui est des similitudes, il y a de fortes chances que les thématiques des axes 1 et 2 se retrouvent sous une forme ou une autre dans d'autres projets d'ISITE. Les axes 3 et 4 sont plus originaux et procurent une identité propre au projet de notre ComUE.

Sylvie Mougin fait remarquer que peu d'enseignants-chercheurs dans le domaine des SHS vont se reconnaître dans ces thématiques. Emmanuel Lesigne précise qu'il faut construire des outils et des instruments où on peut travailler ensemble pour regrouper le plus grand nombre. On n'échappera pas à une relative spécialisation des établissements. Et, même si on peut le regretter, la recherche à plusieurs vitesses existe déjà. La volonté de l'Etat est d'identifier une carte nationale de la Recherche avec des spécialisations.

2. Projet de fédération LIFO/LI - A. Savary – Annexe n°1

Il s'agit d'un projet de création d'une fédération regroupant les laboratoires d'informatique des universités d'Orléans « LIFO » et de Tours « LI ».

Agata Savary du LI présente ce projet en commençant par souligner les points communs de ces deux unités de recherche :

- Taille et structure comparables
- Evaluations semblables
- Thématiques de recherche proches et complémentaires
- Géographiquement, ce sont les deux seuls laboratoires en informatique de la région Centre

La fédération ainsi créée serait sous 3 tutelles : les universités de Tours et Orléans et l'INSA. Ce projet est assez ancien et des collaborations fortes existent déjà entre ces deux unités de recherche comme l'organisation des journées informatiques en Région Centre, un projet ANR commun ou le co-encadrement de deux thèses financées.

La fédération permettrait de développer encore plus les coopérations entre les deux unités de recherche pour coordonner les relations internationales, augmenter la visibilité à l'international, mettre en place des ateliers thématiques, financer des petits projets...

Les perspectives de rapprochement dans le cadre du périmètre de la ComUE avec la fédération MIRES (Mathématiques et leurs Interactions, Images et information numérique) du PRES Limousin – Poitou – Charentes ont été réfléchies et soulevées. Une volonté de s'associer semble exister et se mettre en place, mais le LI et le LIFO souhaitent commencer par un projet de fédération à deux.

Agata Savary poursuit sa présentation en donnant des éléments sur le budget envisagé et la méthodologie employée. Une consultation large des membres des deux unités est en cours pour connaître leurs priorités. Des statuts sont en préparation. Le budget élaboré fait apparaître des dépenses pour un financement de projet(s) à hauteur de 10 000€ ou encore la création d'un site WEB à hauteur de 4 000 €. Côté recettes, une subvention de 7 000 € est demandée à chacune des tutelles.

Suite à cet exposé, Emmanuel Lesigne commence par demander si l'objectif est de construire une structure, qui n'existe pas aujourd'hui, et de la soumettre à l'évaluation du prochain contrat d'établissement en 2016. Agata Savary confirme que cette perspective est envisagée.

Une discussion s'engage. Faire travailler les laboratoires ensemble est une idée soutenue par la commission recherche. Mais la consultation préalable des membres des unités laisse entendre qu'il n'existe pas encore de volonté suffisante de se réunir. Agata Savary précise que, sans consultation, on essaie de deviner ce que les personnes veulent. L'enquête motive les gens et démontre que leur avis est important.

Un membre de la commission s'interroge sur l'intérêt de la fédération alors que des collaborations fortes existent déjà entre le LI et le LIFO. Agata Savary défend l'idée que les coopérations pourraient être encore plus fortes dans le cadre d'une fédération notamment pour la visibilité à l'international.

Concernant la demande financière, Emmanuel Lesigne précise que si la commission recherche n'a pas l'habitude de financer en tant que telles des structures qui n'existent pas encore, elle peut soutenir un projet en devenant.

Le prochain contrat d'établissement démarrera en janvier 2018 ; la réflexion devra être lancée dès mai 2015. La perspective doit être celle-ci : faire labéliser par le ministère la création d'une fédération après évaluation par un organisme extérieur.

3. Informations générales

CPER

Des précisions peuvent être apportées sur le niveau de financement de l'Etat et de la Région concernant le CPER (Contrat de Plan Etat Région).

La dotation de l'Etat pour le volet Recherche devrait s'élever à 4 millions d'euros (sur les 16 millions demandés). Les dépenses devront concerner uniquement de l'investissement. Commentaire : sans possibilité de fonctionnement et de salaire, un risque est d'acheter des équipements sans pouvoir rémunérer un ingénieur pour le faire fonctionner. Enfin, sur les 10 projets remontés, seuls 6 ont été retenus dont celui sur les biomédicaments et le projet BioPaTIC qui rassemble les SHS, des biologistes et des informaticiens.

La Région annonce vouloir maintenir son niveau de soutien à la recherche sur les 6 ans du contrat. Sur les 29 millions associés à l'appel à projets recherche d'Initiative Académique, 4 seraient consacrés au CPER, puisque la Région s'est engagée à mettre la même somme que l'Etat.

La somme restante soit 25 millions, serait coupée en deux. Une partie pourrait servir à financer des projets déposés dans le cadre du CPER et non retenus pour cause d'enveloppe limitée. Le reste serait investi dans l'APR IA (appel à projets recherche d'initiative académique).

L'APR IR (appel à projets recherche d'intérêt régional) est maintenu et se situe en dehors de l'enveloppe des 29 millions. Le financement de bourses de thèse demeure également un axe régional important. Malgré les budgets contraints, l'effort et le soutien de la Région persistent en matière de recherche.

Commission consultative des doctorants contractuels

Les amendements proposés par les doctorants élus ont été transmis et défendus devant le CA, qui a retenu les propositions suivantes :

- Le vote par procuration (le vote par correspondance nécessitait une organisation trop lourde)
- L'identification de couples titulaires /suppléants sur les listes des candidats
- L'ajout dans le règlement de la possibilité de saisie de la commission consultative par tout doctorant contractuel

Seule la modification de la durée du mandat de 3 à 2 ans n'a pas été retenue pour des raisons d'organisation des élections selon des calendriers trop proches.

La commission est officiellement créée. Les élections auront lieu en décembre.

Campagne de délégation CNRS

La campagne concernant les demandes de délégation auprès du CNRS vient d'être lancée. Emmanuel Lesigne rappelle que si la demande est individuelle, les avis des directeurs des deux unités de recherche (accueillante et sortante) sont indispensables. Il précise que le calendrier a été avancé et que les dossiers devront être remontés avant le 28 novembre pour un examen par le Conseil Académique début décembre.

4. Doctorat Honoris Causa – annexe n°2

Suite à la commission recherche précédente, au cours de laquelle avaient été discutés et débattus les éléments d'attribution du Doctorat Honoris Causa et afin de définir une politique générale de l'UFRT dans ce domaine, Emmanuel Lesigne propose une note. Il s'agit de recueillir l'avis de la commission avant de soumettre le texte au vote du CA.

A la demande d'un des membres, il est précisé que cette distinction honore nécessairement des personnalités étrangères.

Une modification mineure du texte est proposée et retenue avant le vote. Dans le dernier paragraphe, la phrase « une cérémonie devrait regrouper 3 ou 4 récipiendaires » est remplacée par « une cérémonie pourrait regrouper 3 ou 4 récipiendaires »

La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition.

Vote : 27 pour et 1 abstention

5. Précisions sur les conditions d'attribution de l'Eméritat – Annexe n°3

Suite à certains refus de prolongation d'éméritat par le conseil scientifique, le conseil de l'UFR Lettres et Langues a voté une motion à laquelle la commission recherche doit répondre. Il demande que les

critères d'attribution soient clarifiés, que les résultats du vote soient communiqués et que les éléments du refus soient transmis.

Emmanuel Lesigne rappelle que les résultats du vote sont clairement notés dans le PV qui est accessible. Les raisons du refus sont communiquées à l'intéressé.

Il propose ensuite une note qui rappelle les dispositions réglementaires d'attribution de l'éméritat, avant de poursuivre par un commentaire sur cette définition, pour enfin préciser la politique de l'université François Rabelais.

Cette note permet également d'introduire une nouveauté de la loi puisque l'éméritat peut concerner maintenant les maîtres de conférences HDR.

La lecture de cette note provoque un échange notamment autour du fait que la politique de l'UFRT ne s'arrête pas à la définition stricte des textes.

La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition.

Vote : 27 pour et 1 abstention

6. Indemnisation des stages M2 R – année universitaire 2013-2014 – Annexe n°4

Il s'agit de répartir une enveloppe de 20 000 € entre les unités de recherche en fonction du nombre de stagiaires M2 Recherche accueillis et au nombre de mois rémunérés en conséquence sur le budget récurrent du laboratoire.

Emmanuel Lesigne souligne la grande stabilité par rapport aux années passées, soit une centaine de stagiaires accueillis pour environ 500 mois rémunérés. Ce qui représente une somme de 239 000 € pris en charge par les budgets des unités de recherche. Cette somme pourrait être augmentée dans l'avenir ou concerner moins de stagiaires. En effet d'après l'état de la réglementation, la gratification des stagiaires augmentera de 20% à compter du 1^{er} septembre 2015.

Comme l'an passé, le tableau de répartition fait apparaître 3 catégories distinctes (activité forte – moyenne – modérée). Pour chacune d'entre elles, une somme forfaitaire est attribuée.

La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition.

Vote : 27 pour et 1 abstention

7. Examen des réponses à l'appel à projets « colloques 2015 » de la commission recherche – annexe n°5

La commission recherche propose ici de répartir une somme globale de 30 000 €. Il s'agit d'une action forte financée sur le budget de cette commission.

Les projets sont remontés par les unités de recherche qui ont priorisé leurs dossiers en cas de propositions multiples.

Avant d'écouter les rapporteurs, les critères qui doivent guider la sélection des projets sont tout d'abord rappelés :

- Organisation d'un colloque à Tours
- Intérêt scientifique
- Envergure nationale et internationale de la manifestation
- Adéquation aux objectifs scientifiques de l'unité de recherche de l'université
- Publication des actes
- Clarté du budget

Chaque demande de soutien financier à un colloque a été examinée par un rapporteur de la commission permanente de la CR. Après écoute des rapporteurs et échanges, une proposition de répartition de l'enveloppe allouée est soumise au vote.

La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Il est rappelé que des colloques peuvent être financés par le Conseil Régional (23 000 € en 2014), par le Conseil Général (12 500 € par an définis par une convention) ou par la ville de Tours qui s'est engagée à soutenir des conférences (nous espérons 10 000 € de la ville et de l'agglomération). La direction des relations internationales de l'université apporte également un soutien financier à des manifestations ayant une dimension internationale.

8. Adoption du budget recherche 2015 – Annexes n° 6 et 7

A la demande de la commission permanente précédente, le vice-président recherche fait tout d'abord un point sur l'utilisation des crédits 2014 de la ligne « autre ».

En 2014, cette ligne a permis de valider et soutenir l'équipe émergente d'Emmanuel Rusch (4 000 €), d'alimenter le budget commun des écoles doctorales établi initialement de manière trop étroite (21 500 €), de financer à hauteur d'un tiers le cabinet de programmation étudiant le projet CIRE 2 (4 600 €), d'alimenter la ligne des dépôts de brevets (10 000 €), de contribuer au concours des jeunes inventeurs de la ville de Monts (500 €), de financer l'arrivée d'un nouveau directeur de recherche INSERM (10 000 €), de régler une facture en lien avec un projet européen du GICC obtenu sur le contrat précédent (3 500 €), d'apporter un complément à la ligne colloques (5 000 €). 60 000 € environ ont ainsi été dépensés en 2014.

L'enveloppe budgétaire allouée à la commission recherche pour 2015 est maintenue par rapport à 2014 ; l'augmentation de 15 000 € correspond au montant des adhésions aux pôles de compétitivité géré jusqu'ici en central. Le budget recherche 2015 s'élève ainsi à 1 943 700 €.

Cette enveloppe est principalement dédiée au financement de base des unités de recherche et des écoles doctorales. Après une année « blanche », la ligne post doc augmente de façon conséquente. L'effort sur les plateaux techniques est maintenu, les chaires Unesco et les fédérations voient leur budget diminués. Une nouvelle ligne « CIRE » à hauteur de 50 000 € est prévue pour financer un quart de la maintenance des équipements de la plateforme dont les financements FEDER s'achèvent fin 2014 ; un modèle économique doit se mettre en place en 2015 – 2016 pour assurer la pérennité de cette structure.

L'augmentation des lignes post doc et Ecoles doctorales et le financement de la plateforme CIRE justifient la baisse des autres lignes.

Les doctorants élus s'interrogent sur l'ouverture des formations CIMES aux doctorants non contractuels en particulier à ceux qui font des vacances.

Des formations de type cours magistraux seront ouvertes dès cette année. Une information sera prochainement transmise. Un package d'une vingtaine d'heures octroyant une dizaine de crédits doctoraux est en cours de construction pour la rentrée 2015 – 2016.

Quand toutes les actions communes sont financées, il s'agit de répartir les crédits « restants » (1 300 000 €) entre les unités de recherche. Emmanuel Lesigne explique le mode de calcul qui tient notamment compte du budget 2014, de l'évolution entre 2014 et 2015 du nombre de producteurs et de doctorants, du calcul excel tel qu'il avait été conçu par le précédent vice-président. Le réel

correspond à 10% de moins par rapport à 2014, auquel on retire 10% pour le BQI (Bonus Qualité International).

La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition.

Vote : 26 pour et 2 abstentions

9. Thèses de doctorat sur travaux : procédure

Suite à une demande d'une collègue de droit sur la possibilité de faire une thèse sur travaux, Emmanuel Lesigne a souhaité pouvoir proposer une note qui clarifie la procédure dans le respect des règles usuelles. Il s'agit d'un dispositif expérimental à durée de vie limitée puisque les doctorats seront délivrés ensuite par la ComUE.

Cette procédure concerne des travaux qui ont été réalisés avant l'inscription en thèse. Un ingénieur d'étude et de recherche dans une université pourrait ainsi faire valoir le travail qu'il a mené au sein d'unités de recherche.

Ce dispositif provoque de nombreuses interrogations notamment sur le montant des frais d'inscription ou sur la valeur de ce diplôme.

Philippe Roingeard soulève la question de la propriété intellectuelle dans le cas où les travaux sont effectués dans un autre laboratoire que celui où est inscrit l'intéressé. L'examen de cette note est repoussé à cause des questions relatives à la propriété intellectuelle.

10. La mention « Félicitations du jury » dans la délivrance du doctorat

Suite aux débats menés au sein des conseils des quatre écoles doctorales de l'université François Rabelais, les directeurs de ces écoles proposent la mention suivante : « conformément à ce qui se fait d'ores et déjà dans de nombreuses universités, et devant l'impossibilité de l'institution à contingenter une mention qui devrait rester exceptionnelle, les trois écoles doctorales du domaine « Santé, Sciences et Technologies » décident que la mention « très honorable avec les félicitations du jury » ne sera dorénavant plus attribuée au moment de la délivrance du doctorat. Cette décision n'engage pas l'école doctorale « Sciences de l'Homme et de la Société. »

Il s'agit d'une position ponctuelle dans le temps, puisqu'à court terme les écoles doctorales seront communes aux cinq universités et deux écoles de la future ComUE.

La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

11. Utilisation du préciput ANR – annexe n°8

Le préciput est le budget affecté à l'organisme – ici l'UFRT - hébergeant des unités de recherche financées par des projets ANR. Ce budget correspond à 11 % de l'ensemble des projets ANR obtenus. Il s'élève pour l'année 2013 à 145 751,21 €.

Emmanuel Lesigne présente le tableau qui fait apparaître les 11 projets ANR concernés et la répartition du préciput. Une partie est la conséquence de décisions prises dans le cadre du budget (financement d'un salaire d'ingénieur et des plateaux techniques mutualisés).

La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de répartition.

12. Convention Cethis/Ecole Française d'Athènes – annexe 9

La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** concernant la convention de coopération entre le CeTHiS (Centre Tourangeau d'Histoire et d'Etudes des Sources) et l'EFA (Ecole Française d'Athènes).

13. Renouvellement de la convention PAV / Université Mouloud Mammeri – Tizi Ouzou (Algérie) – Annexe 10

La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** concernant le renouvellement de la convention de coopération entre l'unité de recherche PAV (Psychologie des Ages de la Vie) et l'université de Mouloud Mammeri – Tizi Ouzou (Algérie).

Emmanuel Lesigne lève la séance à 19h30.